

**Les temps du verbe breton : Temps, aspect, modalité,  
interlocution, cognition - des faits empiriques aux  
orientations théoriques**

Didier Bottineau

► **To cite this version:**

Didier Bottineau. Les temps du verbe breton : Temps, aspect, modalité, interlocution, cognition - des faits empiriques aux orientations théoriques. C. Douay. Système et chronologie, Presses Universitaires de Rennes, pp.129-157, 2010. <halshs-00656271>

**HAL Id: halshs-00656271**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00656271>**

Submitted on 3 Jan 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les temps du verbe breton: Temps, aspect, modalité, interlocution, cognition – des faits empiriques aux orientations théoriques

Le « breton » en tant que langue est une notion assez fallacieuse en ce que cette langue oppose divers dialectes à diverses normes d'usages et de graphies, certaines continuant de coexister. Par nécessité d'économie d'espace on fera abstraction de cette variation en général (Favereau 1997, Humphreys 1995, Leclerc 1911, Le Besco 2005) et pour les temps en particulier (Le Dù 1990), et on se contentera à d'un inventaire traditionnel (Hémon 1975, Trepos 2001, Ar Merser 1990, Le Besco 1997, Desbordes 1997, Chalm 2008) aux principes applicables dans ses grandes lignes à l'ensemble des systèmes d'usages qui répondent au nom de *breton*.

Le système verbal du breton est partiellement comparable à celui du français. Morphologiquement, une forme conjuguée se présente sous la forme base + flexion (*lennan* « je lis », *lennin* « je lirai ») parfois composée de marques de temps et personne discrètes. Le verbe lexical possède six temps simples (présent, futur, passé simple, imparfait, conditionnel 1 potentiel, conditionnel 2 irréel). L'auxiliaire *bezañ* « être » possède en outre trois temps simples dits fréquentatifs (passé, présent et futur) : *E c'hoañv e vez fall an amzer* « en hiver, le temps est mauvais » (présent fréquentatif) vs *Fall eo an amzer* « il fait mauvais » (présent), avec les mêmes contrastes pour l'imparfait (singulatif *oa*, fréquentatif *veze*) et le futur (singulatif *vo*, fréquentatif *vezo*, quasiment sorti d'usage sauf dans certains dialectes et pour les proverbes). L'auxiliaire *kaout* « avoir » se conjugue en faisant précéder *bezañ* d'un possessif (*me a ma eus* > *me am eus* : 'moi que mien est' > « j'ai, je possède »<sup>1</sup>, aussi *kaout* admet-t-il ces trois temps fréquentatifs propres à *bezañ* : *An hini en devez ezhomm da labourat a rank plegañ* « Qui a besoin de travailler doit plier (obéir). » (dicton). Le verbe lexical présente des formes composées et surcomposées parfaites de structures comparables au français *avoir / être* + participe passé et *avoir eu* + participe passé, mais de sens résultatif sans second degré d'accompli ; *kaout* n'ayant pas de participe passé propre c'est celui de *bezañ*, *bet*, qui est utilisé :

<i>Biskoazh n'am eus bet refuzet Mont lec'h m'ho pije din laret, Ispisial da di ma zad, Eno medi ma holl ebat.</i>	Jamais je n'ai refusé D'aller où vous me disiez, Et surtout chez mon père, Car là est tout mon bonheur. » (Chant traditionnel)	(litt. 'jamais que ne m'est été refusé')
--	--	--

et une voix passive, de forme auxiliaire intransitif *bezañ* « être » + participe passé, et complément d'agent facultatif introduit par la très polysémique préposition *gant* « avec », « par », de sens agentif, médiatif, comitatif ou instrumental entre autres<sup>2</sup> :

*N'ouzomp ket gant piv e voe dizoloet an dour, sur omp avat ne oa ket gant ur pesk.*

'ne savons pas par qui que fut découvert l'eau, sûr sommes de-bien n'était pas par un poisson.'

« Nous ne savons pas qui a découvert l'eau, mais nous sommes certains que ce n'était pas un poisson. »

On compte donc six temps simples pour les verbes lexicaux et neuf pour *bezañ / kaout*. Il n'y a aucune raison distributionnelle de parler de modes : (i) en langue, on ne relève pas de tiroir modal comme « le subjonctif » qui se déclinerait en sous-tiroirs temporels morphologiques ; (ii) en discours, tous ces temps sont attestés en indépendante, en principale et en subordonnée<sup>3</sup>, avec ou sans corrélation de type protase / apodose pour les « conditionnels »,

<sup>1</sup> On pourrait penser que ce verbe couvre les structures symétriques attributive et transitive de Benveniste 1966 (*Mihi est liber / Le livre est à moi, Habeo librum / J'ai un livre*) mais *kaout* présente également des emplois cumulatifs du type *Kaout a ra din* 'Avoir que fait à-moi' « Il me semble que » ; cf. Jouitteau & Rezac (à paraître).

<sup>2</sup> Cf. *Me a garfe kaout an peoc'h ganin* 'Moi que aimerait avoir la paix avec-moi' > « J'aimerais qu'on me laisse tranquille »).

<sup>3</sup> En français, le mode subjonctif est presque exclusivement un mode régi (à l'exception de l'hapax *je ne sache pas que*). En italien, ce trait régi vaut au subjonctif le nom de *coyuntivo*, « conjonctif ». En espagnol on trouve bien des emplois du subjonctif en indépendante en contexte hypothétique marqué par un adverbe et validé par la prosodie : *Acaso / Seguramente tengas razón* « Tu as peut-être / sans doute raison », ce qui pour cette langue fragilise la notion de mode. En breton actuel, malgré la sémantique modale des conditionnels 1 et 2, aucun critère distributionnel de langue ou de discours autre que sémantique n'invite à fonder la description sur une distinction temps / mode pertinente, même s'il en a été autrement en diachronie.

traditionnellement ainsi nommés par analogie avec leurs principales traductions en français. En outre, le verbe breton fait varier des constructions simples et périphrastiques (autres que celles mentionnées précédemment pour l'aspect et la diathèse) selon le constituant syntagmatique ou propositionnel choisi en position initiale (sujet, objet, attribut, circonstant) ; pour un couple sujet / prédicat donné, il est toujours possible d'opter pour une sélection qui nécessitera le recours à l'auxiliaire *bezañ*, ce qui permet par la même occasion l'emploi d'un temps fréquentatif quel que soit le verbe lexical. La morphologie du verbe breton étant régie par son inscription dans la variation syntaxique propositionnelle, on commencera par cette question, qui fournit au passage une compréhension globale de ce en quoi consiste « parler breton » du point de vue de la construction du sens et de l'interaction à autrui et à soi-même. Et sur cette base, on proposera un système de classification des temps simples en discutant de l'articulation des critères sur lesquels il convient de se fonder pour postuler l'invariant sémantique ou opérationnel d'un « temps ».

## 1. L'inscription syntaxique du verbe breton

Typologiquement, l'énoncé breton rappelle celui de l'allemand : hormis pour l'impératif, la forme conjuguée, qu'elle soit verbale ou auxiliée, est fixe en seconde position : il joue le rôle de pivot entre un constituant singularisé à l'initiale (en allemand, un élément thématique) et les autres constituants de l'énoncé. Mais cette similitude en synchronie résulte de mouvements diachroniques opposés : pour l'allemand, une langue à verbe final prend l'habitude de thématiser un constituant nominal (le plus souvent le sujet nominatif qui contrôle la flexion verbale, ou éventuellement tout autre constituant : objet accusatif ou datif, circonstant adverbial). Pour le breton, on part au contraire du type celtique à verbe initial (comme en irlandais actuel), et on prend l'habitude d'antéposer un constituant privilégié ; pour cette raison l'approche générative postule une transformation systématique et obligatoire en breton, avec un verbe initial en structure profonde (Tallerman 1998).

Mais il se trouve que le statut informationnel de l'élément initial n'est pas thématique. Les manuels de breton précisent que l'énoncé breton commence par l'élément qui répond à l'interrogation correspondante (dans l'exemple suivant la consonne initiale du verbe *debriñ* « manger » mute en *t-* et *z-* : le lexique breton connaît quatre classes mutations, sélectionnées par l'opérateur grammatical qui précède (*a* + lénition, *e* + mutation mixte<sup>4</sup>) :

<i>Piv a zebro er ger ?</i>	<i>Me a zebro er ger.</i>
'Qui que mangera à la maison?'	'Moi que mangera à la maison.'
« Qui mangera à la maison ? »	« Moi je mangerai à la maison / C'est moi qui mangerai à la maison. »

<i>Pelec'h e tebri ?</i>	<i>Er ger e tebrin.</i>
'Où que mangeras ?'	'A la maison que mangerai.'
« Où mangeras-tu ? »	« Je mangerai à la maison. / A la maison. »

<i>Petra a ri er ger ?</i>	<i>Debriñ a rin (er ger).</i>
'Quoi que feras à la maison?'	'Manger que ferai (à la maison).'
« Que feras-tu à la maison ? »	« Je mangerai (à la maison). »

Cette présentation pédagogique coïncide avec la pratique dialogale ; pour les contextes monologiques et narratifs (à allocutaire imaginaire), elle fait apparaître que le constituant initial préverbal n'est pas un thème, mais une focale allocutive (Bottineau 2009) : ce constituant d'amorçage focalise l'attention de l'interprétant sur le syntagme dont l'apport sémantique, du point de vue du locuteur à l'instant de parole, correspond au besoin informationnel le plus pertinent pour l'interprétant en fonction de l'effet pragmatique recherché (construction des savoirs, planification des actions, coordination intersubjective des émotions, etc.) ; l'énoncé breton présente une contrainte formelle obligeant le locuteur à hiérarchiser la chaîne informationnelle en fonction des besoins pressentis de l'allocutaire (Denez 1986) et profile le vécu intersubjectif (Tozzi 1984) :

*Sellomp ouzh al luc'hskeudenn amañ dindan. Ur c'halaksienn eo. (Koskoriad an Heol, p.5)*  
 'regardons contre la photographie ici sous. Une galaxie est.  
 « Observons la photo ci-dessous. C'est une galaxie. » (« Le système solaire », p.5)

L'amorce 'une galaxie' focalise la réponse rhématique la question implicitement soulevée par le contexte avant (l'observation appelle une catégorisation) et relègue au statut thématique l'acte même d'identification, *eo* 'est' (qui, employé elliptiquement, signifie « si », par opposition à *ya* « oui ») ; 'une galaxie' est l'attribut, vs *ur c'halaksienn a zo* 'une galaxie est' « il y a une galaxie ». Ce dispositif est d'autant plus efficace et fluide que le locuteur n'a

<sup>4</sup> Les classes de mutations sont : la lénition (voisement d'une occlusive sourde *t->d-*, et spirantisation d'une occlusive voisée) ; le durcissement (inverse de la précédente *d->t-*) ; la léniprovection (cumul des deux précédentes pour une occlusive voisée : *t->z-*) ; et la mutation mixte, hybridation des deux premières pour les occlusives voisées (*d-* est adouci en *t-*, cf. *e tebran*, alors que les autres plosives voisées sont spirantisées, par ex. *e c'heller* « on peut »).

généralement pas à générer ou sélectionner la tournure adéquate parmi un ensemble d'allophrases possibles à l'instant de parole : les interlocuteurs sont entraînés aux bonnes pratiques rituelles par leurs expériences respectives de l'interaction *in vivo*, ce qui réduit d'autant la computation improvisée. Proposer du café se formule *Kafe az po* 'du café qu'aurez ?', rituellement amorcé par la boisson qui symbolise l'acte social et préfigure la suite de l'interaction ; le français régional de Basse-Bretagne et le gallo (Morin 1984, Chauveau 1985, Walter 1987, Dréano 2005) tendent à calquer ce modèle breton (Pencalet 1987, Radatz 1997, Le Dû 2003)<sup>5</sup>, distinct du reste du groupe celtique<sup>6</sup>. La variation syntaxique de l'énoncé breton figure les modèles de parcours coutumiers réalisables dans la conduite de la construction dynamique du sens par l'interprétant, qu'il s'agisse d'autrui (communication) ou de soi-même (parole intérieure, endophasie)<sup>7</sup> ; et le verbe inscrit sa propre variation morphosyntaxique dans celle de la proposition en s'ajustant à l'amorce focale :

1. *Conjugaison personnelle, conjugaison impersonnelle*. Le sujet est soit focalisé dans l'amorce, soit incorporé au verbe sous une forme flexionnelle (avec effacement du pronom sujet selon Urien 1989, 654) ; il ne peut jamais y avoir accord entre une amorce lexicale porteuse du trait [+focal] et une flexion personnelle porteuse du trait opposé. La conjugaison avec flexion est dite personnelle, celle avec sujet-amorce impersonnelle en raison de l'absence de flexion au niveau du verbe :

<i>Me a zebra bara.</i> 'Moi que mang- pain' « Moi, je mange du pain. »	<i>Bara e tebran.</i> 'Pain que mange' « Je mange du pain. »
---	--

2. *Conjugaison simple, conjugaison périphrastique*. L'amorce peut focaliser le procès exprimé par le lexème verbal ou le prédicat transitif complet, à une forme nécessairement non conjuguée. En ce cas la forme verbale conjuguée du pivot qui suit la focale reçoit un auxiliaire : infinitif + *ober* « faire »<sup>8</sup>, ou participe passé + *kaout* « avoir » (parfait) ou *bezañ* « être » (passif).

<i>Debriñ a ran bara.</i> 'Manger que fais pain.' « Je mange du pain. »	<i>Debriñ bara a ran.</i> 'Manger pain que fais.' « Je mange du pain. »
---	---

<i>Debret am eus bara.</i> 'Mangé que m'est pain.' « J'ai mangé du pain. »	<i>Debret eo bet bara.</i> 'Mangé qu'est été le pain.' « Le pain a été mangé. » (ou « Il ne reste plus de pain. »)
--	--

En l'absence de motivation situationnelle, contextuelle ou psychologique dans la sélection de la focale, la forme à infinitif initial seul est ordinairement la « forme par défaut », comme dans cet extrait d'un texte introductif :

*Kinnig a reomp deoc'h dizoleiñ hor c'hoskoriad planedennoù.*  
'Offrir que faisons à-vous découvrir notre tribu planètes'  
« Nous vous proposons de découvrir notre système planétaire. »

3. *Conjugaison singulative, conjugaison fréquentative* : la seconde est réservée à l'auxiliaire *bezañ* « être », libre ou en composition avec le possessif pour former la conjugaison de *kaout* « avoir ». Les formes sont (en appliquant la mutation la plus courante<sup>9</sup>) :

BEZAÑ	Forme simple	Forme habituelle
Imparfait	<i>oa</i>	<i>veze</i>

<sup>5</sup> Plusieurs titres d'ouvrages ou d'articles reproduisent ces calques : Le Dû 2003 *Du café vous aurez ? (Kafe az po ?)*, « j'aimerais avoir la paix avec moi », Violette 1986 « J'aimerais avoir la paix avec moi ». Énoncé entendu à Douarnenez : *Un parapluie est avec moi* pour « J'ai pris un parapluie » (femme âgée quittant son domicile alors que la pluie menace), calque de *Un disglavier a zo ganin*. Dans le film *Star Wars*, la syntaxe du parler du personnage Ioda est fortement celticisée dans la version originale comme dans la version française, avec des tournures très similaires.

<sup>6</sup> Dans l'usage de la langue écrite certains auteurs au style celtisants font de l'amorce la focale rhématique alors que d'autres, plus influencés par le français, optent pour des amorces thématiques, ou alternent les deux modèles. Ceci se manifeste par des alternances de continuités et ruptures en cohésion discursive et par de fortes disparités dans la fidélité syntaxique des traductions.

<sup>7</sup> Bottineau 2008.

<sup>8</sup> Malgré la ressemblance de surface, cette structure ne correspond au tour anglais *do* + base verbale, à valeur polémique, laquelle est rendue par la focalisation de *bezañ*, cf. infra. Pour une analyse contrastive, cf. Corre 1985.

<sup>9</sup> En l'occurrence : *a* + lénition *b-lv-* (*bezañ* > *a vez*) ou *e* + mutation mixte, à savoir lénition dans tous les cas autres que *d-lt-*, ce qui donne le même résultat *b-lv-* (*bezañ* > *e vez*).

Passé simple	<i>voe</i>	∅
Présent	<i>zo</i>	<i>vez</i>
Futur	<i>vo</i>	<i>vezo</i>

KAOUT	Forme simple	Forme habituelle
Imparfait	<i>en doa</i>	<i>en devez</i>
Passé simple	<i>en devoe</i>	∅
Présent	<i>en deus</i>	<i>en devez</i>
Futur	<i>en do / en devo</i>	<i>(en devezo)</i>

Cette conjugaison fréquentative n'existe pas au passé simple (singulatif) ni aux conditionnels (une hypothèse portant sur une occurrence non validée, on imagine mal la récurrence de la non-validation). En contexte, il existe une focalisation de l'auxiliaire *bezañ* lui-même (forme *Bez* en position d'amorce, non précédée de *a* ou *e*, donc non mutée), suivie du verbe lexical conjugué en seconde position. L'effet de sens le plus courant est une prise en charge assertive renforcée, centrée sur le locuteur et potentiellement en conflit avec l'interprétant, avec valeurs pragmatiques proches de celles de l'interrogation et de *do* dit emphatique en anglais actuel :

*Bez ez eus<sup>10</sup> tud a gomz brezhoneg amañ?*  
 'Être que est gens qui parl- breton ici ?'  
 « Y a-t-il des gens qui parlent breton ici? »

*Bez ez eus tud a gomz brezhoneg amañ.*  
 'Être que est gens qui parl- breton ici'  
 « (Oui), il y a des bretonnants ici. »<sup>11</sup>

Les autres périphrases focalisent une forme participiale du verbe et instantient le pivot par un auxiliaire (participe passé + *bezañ* + pour le passif, participe passé + *kaout* pour le parfait, *o(c'h)* + infinitif + *bezañ* pour le « progressif »), ce dernier pouvant afficher la conjugaison fréquentative pour l'ensemble du verbe en cas de besoin ; aussi le breton en fait-il très largement usage, bien plus que le français :

*Ne veze ket gwelet kement a girri-nij en amzer-se*  
 'N'était pas vu autant de chars-vol en temps-ce'  
 « On ne voyait pas beaucoup d'avions en ce temps-là »

*Hag ar eontred ivez, a veze o fumiñ o butun*  
 'Et les oncles aussi, que était à fumer leur tabac'  
 « Et les oncles aussi fumaient leur tabac »

La forme fréquentative est la signature grammaticale d'une reconnaissance consciente et assumée de la dette énonciative à l'instant de parole. Elle est dialogique<sup>12</sup> au sens bakhtinien (1929) avec conflit entre voix concurrentes autour d'un acte de locution (Ducrot 1984) ; elle inscrit dans le discours une source de causalité énonciative tierce, étrangère aux interlocuteurs : que l'évènement soit singulatif ou itératif, le locuteur l'emploie pour une proposition exprimant la connaissance d'un évènement passé, présent ou à venir dont l'établissement émane de la voix communautaire, de la parole collective du groupe social qui rétablit le fonds culturel préalable à tout engagement verbal individuel qui lui est débiteur ; le locuteur se fait le porte-parole ou « porte-voix » polyphonique d'un « réel collectif » ou « absolu » dont il n'assume pas la responsabilité créative en tant que source, ni l'autorité assertive en matière de prérogative sur la véridiction : il rappelle et prend acte. Cette aliénation dialogique concerne la proposition complète, à la différence du dialogisme lexical, selon lequel tout locuteur est contraint par les conditions d'emploi et d'insertion discursive des modèles lexicaux empruntés à autrui sans pour autant déterminer les possibilités de dire (si on excepte les stéréotypes et idéologies).

*Koskoriad an heol e vez graet eus ar c'hoskoriad planedennoù a vevomp ennañ.*  
 'Clan le soleil est fait de le clan planètes que vivons dans-lui'  
 « On appelle système solaire le cortège de planètes dans lequel nous vivons. »

<sup>10</sup> *Bezañ* « être » a trois formes impersonnelles « est » au présent, en raison d'un « conflit de topicalisation » selon Plourin 1998 : (*a*) *zo* précédé du sujet focal (*Tud zo!* 'gens est' « Il y a du monde ! », *ez eus* suivi d'un sujet non focal indéfini (*E gwirionez ez eus un dra heñvel evit tout an dud* 'en vérité que est une chose semblable pour tout les gens' « à vrai dire, c'est pareil pour tout le monde »), et *eo* suivi d'un sujet non focal défini (*Tomm eo an amzer* 'chaud est le temps' « il fait chaud »). Aux autres temps, ce contraste est neutralisé par les formes synchrétiques *ale* + *oa*, *voe*, *vo*.

<sup>11</sup> Cette construction recoupe le spectre pragmatique que *do* dit emphatique en anglais : *He does speak Japanese* « il parle effectivement / bel et bien le japonais » ou « mais si, il parle japonais ! » selon l'interaction, la prosodie etc. ; mais elle s'utilise également pour l'interrogation et la découverte en général.

<sup>12</sup> Terminologie : je réserve *dialogal* aux faits d'intégration dans la morphosyntaxe de la prise en compte de faits dialogaux (propres au dialogue) et *dialogique* aux faits d'intégration de faits d'origine verbale extérieure au dialogue. Dans cette convention, les « conversions dialogiques » de Coursil 2000 seraient des « conversions dialogales ».

Cette analyse polyphonique se justifie par la morphologie : la forme fréquentative *bez* (*beze*, *bezo*) de *bezañ* s'obtient par simple retrait du suffixe infinitif (+ mutations), et ce sans faire intervenir les diverses altérations qui apparaissent aux formes temporelles singulatives (cf. *eus* / *zo* / *eo* « est », *vo* « sera », *oa* « était », *voe* « fut », *vefe* / *vije* « serait », et les formes personnelles *on* « suis », *out* « es », *omp* « sommes », *oc'h* « êtes », *int* « sont » : malgré les marques de temps (*veze* « était », imparfait fréquentatif) et éventuellement de personne (*vezen* « étais », idem, première personne flexionnelle non focale), l'actualisation de la relation prédicative, bien qu'effectuée (marques de temps et de personne), n'est pas prise en charge par le locuteur (maintien de la base infinitive). Ceci rappelle d'une part le « subjonctif » anglais dans certaines subordonnées en anglais américain (*I suggest(ed) that he stay with us / that he not go alone* « je suggère(-ai) qu'il reste avec nous / qu'il n'aille pas seul »), base verbale *stay* invariable en personne (pas de -s) et en temps (pas de concordance), et déliée du sujet (pas d'auxiliaire même en cas de négation) ; et d'autre part le subjonctif français des verbes du « troisième groupe », formes personnelles qui conservent intact le radical infinitif (*dormir*, *dorme*, *dort*), indice possible de la séquence chronogénétique guillaumienne. Mais à la différence de *be* anglais, et à la différence des autres verbes bretons, la forme fréquentative de *bezañ* pourrait être considérée comme un mode énonciatif absolu réservé à ce verbe : il possède sa propre morphologie, et en temps que catégorie modale, il se sous-décline en temps spécifiques. Ce « mode réservé » convient naturellement aux faits récurrents tels que le temps qu'il fait, réénoncée et ressassée par la communauté :

*Pa vez brav an amzer ez an da bourmen.*  
 'quand est beau le temps que vais à promener'  
 « Quand il fait beau, je vais me promener. »

La récurrence du dire peut coïncider avec la périodicité de l'évènement :

*Pa vezer klanv, e halver ar midisin*  
 'quand est-on malade, et demande-on le médecin'  
 « Quand on est malade, on appelle le médecin. »

Mais pas nécessairement :

*Etre 200 ha 400 miliard a stered zo enni [= er Hent Sant Jakez]. Un tamm brasoc'h eo eget ar galaksioù all eta, rak well-wazh e vez 100 miliard a stered enno.*  
 'entre 200 et 400 milliard étoile que est dans-elle [= dans le Chemin Saint Jacques]. Un peu grand-plus est que les galaxies autre donc, devant (= car) mieux-pis que est 100 milliard de étoiles dans-lui'  
 « Elle [= la Voie Lactée] contient entre 200 et 400 milliards d'étoiles. Elle est donc un peu plus massive que les autres galaxies, qui contiennent plus ou moins 100 milliards d'étoiles. »

Dans certains dialectes (Léonard) les « formes longues » sont employées en lieu et place des brèves pour la forme simple (Favereau 1997). En ce cas il n'y a pas de différence sémantique pertinente. Dans les autres cas, dans un contexte narratif, certaines formes sont périprastiques du fait de la focalisation choisie ; aussi donnent-elles le « ton fréquentatif » par effet d'harmonie énonciative pour toutes les formes verbales de l'extrait, y compris les simples. Inversement on ne trouve des formes fréquentatives que si le locuteur délègue la source assertive à la voix commune, sinon on a une forme singulative, même pour un évènement récurrent (cf. le zo final, qui se dirait *vez* si la source du jugement était rapporté à la collectivité) :

*Gwechall ne oa ket a c'harlantezioù. Graet e veze ur c'hraoù gant loened e patatez. Ne cheñche ket kalz-tra Nedeleg nemet ez ae ar vugale da gousket diwezhatoc'h ha kontet e veze istorioù dezho. Ma oa bet fur ar vugale e veze roet un aval-orañjez dezho. Debret e veze kig ha fars pe krampouezh. Ne oa ket eus an tad Nedeleg met ar mabig jezus eo a oa pouezus tre. Me a lavar un dra : Nedeleg a vremañ a zo kalz gwelloc'h!!!*

« Autrefois il n'y avait pas de guirlandes. On faisait une étable (= crèche) avec des animaux et des patates. Noël ne changeait pas grand-chose sauf (=si ce n'est) que les enfants allaient se coucher plus tard et on leur racontait des histoires. Si les enfants avaient été sages on leur donnait ('était donné') une pomme-orange. On mangeait ('était mangé') du kig-ha-fars ou des crêpes. Il n'y avait pas de Père Noël mais c'est L'enfant-Jésus qui importait. Moi, je vais vous dire une chose : Noël, aujourd'hui, c'est beaucoup mieux !!! »

4. *L'alternance des particules a* (+ lénition) / *e* (+ mutation mixte)<sup>13</sup> : le breton ne marque le cas des noms ou la fonction des syntagmes nominaux ni par des flexions lexicales, ni par des prépositions pour les cas directs, et l'ordre des mots, libéré pour les besoins de l'amorçage focal, n'est pas non plus un indicateur pertinent. Cette libération a été possible en raison d'un autre système de marquage fonctionnel, les particules : *a* introduit le verbe en le connectant à

<sup>13</sup> Seul le dialecte léonard marque encore régulièrement ces particules ; les autres dialectes se contentent de marquer les mutations qu'elles commandent respectivement, ce qui revient au même.

l'amorce focale, comprise comme argument (sujet ou objet) ; *e* introduit le verbe en le disjoignant de la focale, comprise comme non-argument (attribut ou circonstant). De son côté, la conjugaison est personnelle (flexionnelle) en l'absence de sujet focal, et impersonnelle dans le cas contraire. On peut donc *calculer* la fonction de la focale en recoupant les indices parcellaires distillés par la particule et la forme du verbe<sup>14</sup> : la forme écrite et orale se présente comme un enchaînement de traces sémiologiques qui rendent possible une interprétation à caractère computationnel et dynamique. Toutefois l'intuition interprétative est que l'on ne s'adonne à cette gymnastique qu'en cas de réelle ambiguïté réfractaire à tout traitement intuitif direct. Cela ne se produit que quand l'assignation des rôles sémantiques correspondant à S et O de l'énoncé transitif est mise en échec malgré la connaissance que l'on a des agents et patients typiques du procès, notamment avec les verbes d'action réciproque entre animés humains en 3<sup>e</sup> personne : *Per a sell ouzh Fañch* peut en principe signifier soit « Pierre regarde François » (sujet focal, verbe impersonnel non fléchi), soit « François regarde Pierre » (objet focal, et verbe personnel, mais avec une flexion de 3<sup>e</sup> personne, non discriminante par rapport à la forme impersonnelle) ; avec dans les deux cas la particule *a* (après focale argumentale). En pareil cas, même l'approche computationnelle est mise en échec, mais en pratique cela ne se produit jamais : soit le contexte tranche, soit les sujets évitent spontanément ces formulations ambiguës, sauf à créer délibérément la confusion. Toujours est-il que la plupart des grammaires intègrent l'alternance *a/e* aux tableaux de conjugaison (Ar Merser 1990, 81), avec leurs cortèges respectifs de mutations. Le problème est qu'en breton, former le verbe, c'est par définition le configurer à l'occasion de son inscription dans un format propositionnel amorcé par une clé focale : on ne peut pas conjuguer le verbe en tant que mot indépendamment de la syntaxe phrastique, laquelle comprend et la focalisation, et la diathèse.

## 2. Temps du verbe breton

Le tableau suivant présente un panorama des principaux traits sémantiques et formels des six temps simples du verbe *skrivañ* « écrire » (les flexions personnelles en *-r* et *-d* correspondent à une 3<sup>e</sup> personne indéfinie, sans pronom correspondant (*skriver* « on écrit », *skrivod* « on écrivit », *skrivor* « on écrira » etc.) :

PASSE SIMPLE	PRÉSENT	CONDITIONNEL 1
<ul style="list-style-type: none"> <li>- singulatif, perfectif, séquentiel</li> <li>- littéraire, employé en 3<sup>e</sup> pers.</li> <li>- ancien <i>Z/S &gt; J</i> sauf 3<sup>e</sup> pers. sg. <i>A</i></li> <li>- flex. pers. <u>analogiques</u> = formes présentes de <i>bezañ</i> « être »</li> </ul> <p><i>skrivIS / -on, skrivjomp</i> <i>skrivout, skrivjoc'h</i> <i>skrivAS, skrivjont, skrivod</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes valeurs</li> <li>- pas de marque de temps</li> <li>- 3<sup>e</sup> pers. sg. : Ø</li> </ul> <p><i>skrivan, skrivomp</i> <i>skrivez, skrivit</i> <i>skriv, skrivont, skriver</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hypothèse réalisable</li> <li>- indépendantes, subordonnées</li> <li>- protases et apodoses corrélatives</li> <li>- ancien subjonctif (<i>F</i> généralisé) imparfait (<i>E</i>)</li> </ul> <p><i>skriv-F-E-{n/s/Ø/mp/c'h/nt/d}</i></p>
IMPARFAIT	FUTUR	CONDITIONNEL 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- singulatif descriptif ou générique / itératif</li> <li>- hypothèse (protase, apodose)</li> <li>- voyelle <i>E</i> + (marques de personne)</li> </ul> <p><i>skriv-E-{n/s/Ø/mp/c'h/nt/d}</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- futur catégorique</li> <li>- présent subjectif</li> <li>- ancien subjonctif, marque <i>H</i> disparue, parfois renforcée par <i>F</i></li> <li>- ≡ subjonctif en subordination (volition)</li> </ul> <p><i>skrivin, skrivimp / skrivfomp</i> <i>skrivi, skrivot / -oc'h / -foc'h</i> <i>skrivo, skrivint, skrivor</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hypothèse irréalisable</li> <li>- indépendantes</li> <li>- protases et apodoses</li> <li>- ancien prétérît (<i>J</i>) + imparfait (<i>E</i>)</li> </ul> <p><i>skriv-J-E-{n/s/Ø/mp/c'h/nt/d}</i></p>

### *Imparfait, passé simple et passé composé*

Considérés individuellement, l'usage de ces trois temps recoupe en gros celui des homologues français : le passé simple, s'utilise dans les textes littéraires écrits dans des contextes narratifs pour des événements singuliers, visualisés perfectivement, enchaînés séquentiellement, et disjoints de la diégèse interlocutive, comme cet exemple relevé dans un traité d'astronomie, au sujet d'une période d'hyperactivité volcanique survenue sur Vénus il y a 700 millions d'années (cf. « on ignore ») :

<sup>14</sup> Et on peut même *recalculer* la fonction d'un groupe nominal, en le faisant précéder d'un V1 et suivre d'un V2 (avec particule) : *Lennet am eus al levr a zo war an daol* 'lu que mien est le livre que est sur la table' « j'ai lu le livre qui est sur la table », où *al levr*, objet de *lennet*, est repris par *a* comme focale précédant *zo*, forme impersonnelle de *bezañ*, donc focale sujet ; *al levr* est construit et interprété successivement, au gré des indicateurs distillés au fil de la linéarité, comme objet de V1 et sujet de V2, sans en passer par un pronom relatif intermédiaire en breton actuel (alors que *a* est bien un pronom relatif en breton ancien, avant la généralisation des particules).

*Ne vezer ket perak e c'hoarvezas darvoudoù evel-se.*

'Ne sait-on pas pourquoi que survint évènements comme-ça'

« On ignore la cause de ces évènements. »

L'imparfait s'utilise dans des contextes descriptifs pour des évènements singuliers, fréquentatifs pour des faits récurrents, habitudes, propriétés stabilisées etc., et dans les protases et/ou apodoses des phrases conditionnelles (en alternance avec les conditionnels 1 et 2) ; ses inscriptions contextuelles couvrent un spectre sémantique bien connu s'échelonnant de l'aspect à la modalité :

*Ma ne oas (vefes, vijes) ket bet aze ez aen (afen, ajen) kuit.*

'si ne étais (serais) pas été là que allais (irais) quitte' (= anglais *go away*, italien *andare via*, allemand *weggehen*)

« Si tu n'avais pas été là je partais (serais parti). »

Les imparfaits ambivalents hors contexte du type « l'instant d'après le train déraillait » (soit « aurait déraillé sans l'intervention du système de freinage automatique », soit « dérailla juste après la fuite du dernier passager ») sont monnaie courante. Seul l'imparfait de rappel d'un savoir réputé partagé est inattesté :

*En1986 explosait un réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine.*

\**E 1986 e tarzhe un dazloc'her e kreizenn nukleel Tchernobyl en Ukrania.*

Le breton utilise ici un passé simple (registre littéraire soutenu, *tarzhas*), un passé composé (*kaout* + participe passé, en conjugaison possessif + *bezañ* + participe passé : *en deus tarzhet* 'sien est éclaté' « a explosé ») ; ou encore un présent intemporel « non narratif ». L'exemple suivant est extrait d'une liste d'évènements historiques présentée sous la forme d'une suite d'énoncés isolés, individuellement introduits par une année thématique, mais non reliés séquentiellement entre eux par un enchaînement discursif continu ou des connecteurs.

*Darvoudoù « Evènements »*

*1964 : en em unaniñ a ra Tanganyika ha Zanzibar da vont d'ober Tanzania.*

'1964: il se réunir que fait Tanganyika et Zanzibar à aller à faire Tanzanie'

« 1964: le Tanganyika et Zanzibar se réunissent pour former la Tanzanie. »

*1986 : en Ukraina e tarzhe un dazloc'her e kreizenn nukleel Tchernobyl.*

'1986 : en Ukraine que éclate un réacteur à centrale nucléaire Tchernobyl'

« 1986 : un réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl explose en Ukraine. »

Le point de vue adopté est celui de l'espèce humaine, témoin séculaire d'évènements qui l'affectent en tant que groupe, et non celui du couple interlocutif temporel qui relaie le savoir : ce présent absolu de la connaissance, type « deux et deux font quatre », fait abstraction du présent relatif du dialogue et ignore l'écart séparant l'évènement narré de l'acte narratif. Les époques temporelles sont par définition relatives au point de vue d'un expérient, lequel peut être soit les sujets vivants engagés dans l'acte de parole, soit une abstraction collective construite à travers le discours et stabilisée par le genre : plusieurs échelles cohabitent, et le passé de certains peut être le présent de tous une fois neutralisée l'altérité intersubjective. La même analyse s'applique à l'acte énonciatif même : le locuteur, au présent relatif de la parole, s'exprime au présent absolu en tant que porte-parole du groupe ; aussi est-il difficile de parler de polyphonie stricto sensu : à la différence du présent itératif, ce présent collectif n'évoque pas de précédents déclaratifs, ne fait pas du locuteur le ré-énonciateur d'un discours répété ; une telle stratification irait d'ailleurs à l'encontre de l'effet recherché : la neutralisation des voix et points de vues et l'assimilation de l'élocution individuelle à la parole sociale. Dans cet optique, l'imparfait français *explosait* peut être analysé comme une mise à distance de ce présent absolu : un rappel interlocutif de l'existence d'une déclaration collective, avec différenciation du présent absolu communautaire et du présent relatif d'un allocutaire singularisé et censé être oublieux ou inconscient de ce présent absolu qui pourtant le concerne dans le contenu et dont il a été témoin dans la forme.

Quelle peut être « l'invariant » de chacun des temps s'il en est, et comment se coarticulent-ils dans les discours au gré des alternances spécifiques (imparfait / présent, passé composé, passé simple) dans les genres discursifs ? Différents modèles se sont concentrés sur les facettes complémentaires de ce complexe sémantique :

- les temps illustreraient les propriétés aspectuelles des évènements objectifs (bornage, itération, variation au cours du déroulement) et le regard sur le rapport qui les relie au présent de parole (continuité, rupture) ;

- les temps signifieraient des attitudes de locution (Weinrich 1973 : récit / commentaire ; Benveniste 1966 : discours embrayé sur la situation d'énonciation vs récit) et/ou orienteraient l'interprétation vers des « calculs » modaux rétrospectifs (présupposition) et prospectifs (implicatures, modalisations) relativement à l'instant de parole, avec des effets d'appel et de rappel dont on trouve les manifestations dans la cohésion discursive sous la forme d'anaphores et de cataphores ; et des attitudes d'(inter)locution : les temps stratifieraient des séquences de constitution d'un procès prédiqué (Adamczewski 1982, grammaire métaopérationnelle et théorie des phases rhématique et thématique) et



feraient évoluer la coordination des subjectivités en interaction, voire en formateraient des configurations schématiques ritualisées (théorie des relations interlocutives de Douay et Roulland sur le marquage grammatical de la présomption des conditions de réception allocutive des choix sémantiques élocutifs : Douay 2000).

- les temps seraient la trace d'opérations cognitives unifiées de la production de discours par le locuteur, modélisées de différentes manières : des formes schématiques, abstraites (théorie des opérations énonciatives de Culioli) ou motivées par l'expérience (sémantique générale de Pottier 1992, linguistique cognitive) visuelle (grammaire cognitive de Langacker) ou multimodale (*force dynamics* et sémantique cognitive de Talmy 2000) ; ou des actes de représentations (la psychomécanique de Guillaume), munis de leur chronologie propre (le temps opératif) et finalisée (la chronogénèse, ou « construction de l'image-temps » ; la quantification de l'élaboration modale et du déroulement aspectuel).

- les temps hiérarchiseraient les procès dans le discours (Weinrich 1973) dans les termes gestaltiques d'une ségrégation figure / fond (Langacker 1987) : de même que la perception visuelle focalise l'attention sur des segments perceptuels saillants (figures) relativement à des arrière-plans contextuels secondaires servant de cadre (fonds) et où sont recherchés des schémas de catégorisation reconstruits en suivant diverses lois (formes), l'acte de langage, en tant qu'action sensori-motrice de production sémantique, focaliserait l'attention sur son propre déroulement en tant que saillance relative au fond contextuel du reste de l'expérience, et se structurerait intérieurement dans les mêmes termes au niveau du discours : les passés simple et composé pour des figures, l'imparfait pour le fond.

Il n'y a guère de raison de supposer qu'un réductionnisme ait plus de chance qu'un autre d'accéder à « la » clé du problème : l'expérience langagière est un système complexe coordonnant tous les domaines évoqués et où règnent la polycausalité et la réorganisation continue et émergente par le jeu de boucles de rétroaction. On propose donc une systématique intégrée :

(i) le contraste présent / passé coarticule deux échelles chronologiques, celle des événements et celle du discours ; il y a chevauchements des souvenirs événementiels et des souvenirs d'actes discursifs.

(ii) ce contraste coarticule deux points de vue : celui, étroit et relatif / temporel, du couple interlocutif en instance dialogale ; et celui, large et absolu / séculaire, de la communauté d'espèce dont relèvent les instances individuelles. Le présent est compatible l'actualité relative comme l'actualité absolue. La forme fréquentative relaie un présent, passé ou futur absolus (communautaire) à l'instant relatif de l'interlocution en discriminant ces points de vue.

(iii) Le discours structure les procès représentés en termes gestaltiques : il organise l'interprétation en focalisant l'attention sur des figures saillantes aux contours délimités (passé simple, perfectif) relativement à des fonds ouverts (imparfait, imperfectif). Il en résulte pour l'imparfait un effet d'échantillonnage : ce temps fait construire une fraction de déroulement du procès pris pour fond relativement à celui pris pour saillance, discriminant un accompli d'un inaccompli. Selon les inscriptions contextuelles, ce clivage s'applique à la référence (en-cours singulatif ou itération), au discours (valeur anaphorique / présuppositionnelle et valeur cataphorique modalisatrice) et donc au différentiel intersubjectif.

(iv) dans le cas des temps du passé on distingue deux couples fond / saillance : celui constitué par l'acte de langage présent (la parole comme expérience saillante différenciée du fond du reste de l'expérience) et celui construit par l'acte de langage même (la hiérarchisation des procès exprimés). En breton comme en français, le passé simple repère un événement saillant relativement à son environnement passé pris pour fond, alors que le passé composé repère un événement saillant relativement à l'expérience présente du dialogue : le premier fait abstraction de l'expérience du dire (ce qui s'accorde bien de l'écrit et de l'absence du récepteur ciblé) alors que le second la met en valeur, d'où son affinité avec l'oral dialogal et l'intersubjectivité immédiate. L'imparfait, de son côté, distingue un fond autre que celui qui se constitue implicitement par l'expérience immédiate de parole ; l'imparfait peut ainsi susciter des comparaisons ou mises en contraste implicites entre l'environnement de la saillance passée et celui de l'acte de parole présent : *ma ne oas ket bet aze ez aen kuit* « si tu n'avais pas été là je parlais » implique « mais tu es là, donc je ne pars plus », exactement comme *Les Gaulois vivaient dans des huttes* implique « plus personne ne vit ainsi aujourd'hui » ou « il faisait beau » se différencie implicitement du temps qu'il fait aux instants d'écriture de lecture. Les appariements imparfait + passé / simple / passé composé articulent ainsi des couplages de fonds contrastifs (imparfait) à des saillantes elles-mêmes distinguées soit du fond aoristique (passé simple), soit du fond déictique de l'interlocution (passé composé).

(v) le clivage fond / saillance a donc pour corollaire la gestion des relations interlocutive. D'une part le fond délocutif (imparfait) contraste avec le fond interlocutif implicite. D'autre part le fond est le socle stabilisé relativement auquel la saillance est mise en exergue : le fond représente la partie du sens sur laquelle règne un supposé accord interlocutif, et la saillance celle où le locuteur anticipe un désaccord possible et revendique la singularité de son point de vue. La question générale de la gestalt, issue du traitement individuel de la perception, demande à être recadré dans le cadre intersubjectif de l'acte langagier.

### *Présent et futur*

Le futur est beaucoup plus utilisé en breton qu'en français. En diachronie, il s'agit d'un ancien subjonctif utilisé en subordonnée volitive, dubitative etc. ; cette origine est très différente de celle du futur des langues romanes (la suffixation au radical verbal de formes réduites de l'auxiliaire avoir) et germaniques (l'auxiliarisation de verbes

signifiant « vouloir » et/ou « devoir ». En synchronie, le futur breton est compatible avec une gamme de contextes qui s'échelonne de la futurité à diverses valeurs modales comparables à celles de *will* en anglais (*He will have missed the train*) et du futur roman (*Il aura raté le train*, espagnol *Habrà perdido el tren*)<sup>15</sup>. La futurité peut être explicitement spécifiée par un circonstant :

*Warc'hoazh e vo brav an amzer, marteze.*  
 'Demain que sera beau le temps, peut-être.'  
 « Peut-être qu'il fera beau demain. »

Elle peut être impliquée contextuellement du simple fait de la non-réalité du propos asserté à l'instant de parole :

*Sur ne vo ket plijet Mammig, kaer he do huchal warnon, va c'hambro eo, hag ar mogerioù zo din ivez.*  
 'Sûr ne sera pas plu Maman, beau sien sera crier sur-moi, ma chambre est, et les murs est à-moi aussi.'  
 « Sûr que ça ne plaira pas à maman, (mais) elle aura beau crier, c'est ma chambre, et les murs aussi sont à moi. »

Conformément à l'origine subjonctive du futur breton, ce temps est utilisé par un locuteur assume de manière subjective, personnelle et exclusive, l'acte d'assertion par lequel il déclare vraie une proposition de type descriptif, narratif, évaluatif etc., sans débordement intersubjectif, sans présumer de l'accord de l'allocutaire sur la question. Ce faisant, il présente le propos comme un savoir subjectif, mais diffère la ratification allocutive qui le convertirait en connaissance validée par consensus intersubjectif : ce qui est futurisé n'est pas le « procès » mais la stabilisation concertée de l'acte véridictoire ; par une sorte d'hypallage morphosyntaxique, la marque temporelle s'applique au procès alors qu'elle concerne la réception, dont l'acteur allocutif demeure implicite. On retrouve le même clivage figure / fond que pour le couple passé simple / imparfait : le futur problématise un acte assertif saillant dont la ratification suspendue appelle une confirmation, un complément dialogal ; le présent « naturalise » l'acte assertif en présumant de l'acceptation de la covalidation de principe telle que ce temps la présente. Il y a parfois harmonie chronologique entre la futurité du procès (souvent précisée par un circonstant) et celle de la covalidation, mais pas nécessairement :

- Le futur s'emploie pour des certitudes générales construites à partir des observations personnelles du locuteur dans sa propre expérience ; ce savoir n'est pas transformable en connaissance faute de pouvoir inclure l'allocutaire comme cosignataire et fondé de pouvoir à la covalidation :

*Ar c'hi, pa welo ur marc'h-houarn, a redo war e lerc'h en ur harzhal.*  
 'Le chien, quand verra un cheval-fer, courra sur son arrière dans un aboyer.'  
 « Quand le chien aperçoit un vélo, il le poursuit en aboyant. »

Ce futur (*tense*) ne renvoie pas du futur (*time*) et peut être glosé, mais pas traduit, par un futur français. Ce qui est futurisé, c'est la covalidation de la corrélation des deux événements liés par *pa* « quand », suspendue tant que seule l'expérience du locuteur se porte garante de sa réalité (subjectivité). Dans le cas des certitudes « objectives », que l'on suppose conforme aux savoirs allocutifs, l'altérité interlocutive des points de vue est neutralisée, les savoirs convergents fusionnent en connaissance ; la covalidation n'est plus différée, mais actualisée, et l'assertion, « défuturisée » :

*Droug zo en un tarv pa wel al liv ruz.*  
 'Colère est dans un taureau quand voit la couleur rouge.'  
 « Quand un taureau voit du rouge, il se met en colère. »

Même en présence d'un adverbe aussi futurisant que *warc'hoazh* « demain », l'alternance joue avec la même liberté et la même valeur :

*Bravoc'h e vo warc'hoazh* (Yann-Fañch Jacq)  
 'Mieux que sera demain'  
 « Ça ira mieux demain. »

Ce titre d'un roman de Jean-François Jacques, l'histoire d'un adolescent en perdition secouru par une vieille dame illettrée, cite cette dernière le consolant à un moment où tout, en contexte, laisse présager du contraire ; « demain » futurise le procès, et le futur, sa covalidation, pour cause de partialité assumée.

*Warc'hoazh eo dilun.*  
 'Demain est lundi'

<sup>15</sup> A la différence du français, cet emploi du futur en contexte épistémique subsiste en anglais, dans les autres langues romanes (esp. *Será Juan* « ce doit être Jean », « Ce ne peut être que Jean », « C'est Jean »), et en breton.

« Demain, c'est lundi. »

Difficile d'être en désaccord avec ça si le locuteur ne s'égare pas totalement : lundi, c'est demain, mais l'acceptation du principe, c'est tout de suite, indiscutablement. Il semble que la nomination de la journée du lendemain, objective et incontestable, soit le seul cas d'emploi de *warc'hoazh* + *bezañ* au présent (obligatoire) en breton ; dès qu'il y a modalisation, évaluation, jugement de valeur, le futur s'impose :

*Warc'hoazh e vo un devezh bras ganti.*

Demain est un jour grand pour-elle.

Demain est un grand jour<sup>16</sup> pour elle.

*Warc'hoazh* est en position de focale initiale (et non de thème), locus du désaccord interlocutif où le locuteur poste le segment informationnel prioritaire pour l'interprétant et *qui fait défaut*. Il est donc extrêmement difficile dans ces conditions d'avoir le présent de consensus intersubjectif sur l'assertion, sauf sous une pression aussi impérieuse que l'évidence indéniable du nom de la journée du lendemain. Ceci vaut pour *warc'hoazh* en fonction d'attribut ou de circonstant, spécifiée par la particule préverbale *e* dans les énoncés qui précèdent ; et plus encore avec le même adverbe en position de focale et en fonction de sujet, spécifié par la particule *a* dans les exemples qui suivent, où seul le futur est possible, la combinaison \* *?warc'hoazh a zo* étant apparemment inattestée au présent :

*Dazont hor bugale a sell atav ouzh hiziv. Warc'hoazh a vo re ziwezhat.*

'Avenir nos enfants regarde toujours vers aujourd'hui. Demain que sera trop tard.'

« L'avenir des enfants se prépare aujourd'hui. Demain il sera trop tard. »

*Warc'hoazh a vo deiz an distro-skol evit Dour-Varc'hig. Aon e deus un tammig, ne anavez den ebet er skol.*

Demain que sera jour de retour-école pour Eau-cheval-petit. Peur sien est un peu, ne connaît homme aucun dans l'école.

Demain c'est le jour de la rentrée scolaire pour Petippocampe. Elle a un peu peur : elle ne connaît personne.

La « timidité allocutive » du futur breton contraste avec la radicalité du futur français : on ne pourrait faire usage de ce temps dans la traduction « Demain ce sera le jour de la rentrée scolaire pour Petippocampe » sans laisser entendre qu'il s'agit d'une décision du locuteur, soit un parent envoyant l'enfant pour la première fois, soit un directeur qui l'inscrit en cours d'année. Le futur breton, cet ancien subjonctif et optatif, ne peut marquer en lui-même cette modalité intersubjective catégorique, même si sous certaines prosodies il n'est pas incompatible avec elle :

*Ne vo ket na ne vo !*

'ne sera pas que ne sera !'

« Pas question ! »

Enfin, le breton est connu pour requérir l'emploi du futur dans les demandes : *Petra (az)'po ?* 'Quoi (que votre) sera ? « Vous désirez ? » / Qu'est-ce que vous prendrez ? / « Qu'est-ce que vous voulez boire ? » (selon le contexte : café, apéritif entre amis, etc.). Jean Le Dû a publié une description du français régional de Douarnenez intitulée *Du café vous aurez ?*, calque du breton *Kafe az po ?* 'café que votre sera'. Le sens n'est pas tant la futurisation de l'acte de boire que celle de l'idée même qu'une boisson est désirée : le locuteur le suppose, mais il a la délicatesse, ritualisée pour la forme et par l'usage, de ne pas présumer de la certitude de son diagnostic.

### Conditionnels 1 et 2

Le breton présente deux conditionnels simples, l'un en *-fe-*, dit conditionnel 1, l'autre en *-je-*, dit conditionnel 2 : *vefe* / *vije* « serait » (forme impersonnelle), *vefen* / *vijen* « (je) serais » (forme personnelle). Le premier est issu d'un ancien subjonctif par généralisation paradigmatique du morphème *-f-* et agglutination avec celui de l'imparfait *-e-*, ce qui en fait compositionnellement un « subjonctif + imparfait » diachronique sédimenté en synchronie, à la manière du *-ai-* de l'ancien imparfait de *avoir* dans le conditionnel roman (cf. *aurait*, *habría*) sauf en italien (*avrebbe*, de *ebbe*, passé simple de *avere*). Le second, pour sa part, cumule un ancien morphème *-j-* du passé simple par généralisation paradigmatique (cf. *lenjomp* « nous lûmes », et le même *-e-* de l'imparfait. Ainsi, le conditionnel 1 partage avec le futur le trait de subjonctif archaïque, et avec le conditionnel 2 le trait d'imparfait archaïque ; et ce conditionnel 2 cristallise dans ses éléments formateurs les marques du fond et de la figure que traitent séparément les temps du passé, respectivement l'imparfait et le passé simple. Malgré les origines éparses des deux conditionnels en diachronie,

<sup>16</sup> Dans cet énoncé le sujet est bien un *devezh bras* « un grand jour », et *warc'hoazh* l'attribut ou le circonstant (cela se discute) mais pas le sujet, ce qu'indique la particule *e* de *eo*. \**Warc'hoazh a zo* (...) « demain est (...) », où l'adverbe est signalé comme sujet par la particule *a*, est inattesté sous cette forme présente.

l'extension paradigmatique des morphèmes consonantiques *-f-* et *-j-*, combinée à l'omniprésence de celui de l'imparfait *-e-*, a réduit en synchronie la dispersion morphologique à une paire simple et unifiée, *-fe-* / *-je-*, aisément accessible à l'expérience morphématique par les sujets parlants en langue contemporaine, et fortement suggestive d'une réfection cohérente du système, par le jeu de multiples analogie, aboutissant à la dyade actuelle des deux conditionnels ; aussi est-on fondé à explorer l'hypothèse d'une troisième édition des deux couples précédemment évoqués pour l'imparfait / passé simple et le futur / présent.

Il ne saurait être question de couvrir ici toute la diversité des configurations en subordination tant elles sont diverses, comme en témoignent les quatre volumes des *Etudes syntaxiques bretonnes* de Le Gléau (1999), qui font la part belle à la question : les deux conditionnels alternent avec le futur (lui aussi ancien subjonctif) et l'imparfait au gré de la sémantique du verbe recteur, du choix de la conjonction, de la concordance des temps, de la modalité, de l'aspect du prédicat (aspect lexical et grammatical, en relation avec la valence et la diathèse), de certains faits de détermination nominale et de quantification, et en contexte, de faits de présupposition, de polyphonie et d'interlocution ; ils apparaissent dans de nombreux types de subordination adverbiale, et dans les protases et apodoses des phrases conditionnelles. Mais il est possible, sur la base des configurations cardinales, d'esquisser le dispositif dans ses grandes lignes.

Le conditionnel 2 il s'emploie lorsque règne un consensus interlocutif autour de l'irréalité de principe du procès envisagé, le fait que la possibilité même de le voir se concrétiser est présumé incontestablement exclu :

<i>Na ma ouijen-me canan 'vel ma'c'h oûn compozi,</i>	Si je savais chanter comme je sais composer,
<i>Me (a) gompozje ur zonic (a) vije d'am fantasi;</i>	Je composerais une chansonnette qui serait à mon gré.
<i>Me gompozje eur zonic, ha na vijen ket pell</i>	Je composerais une chansonnette, et cela prestement
<i>Da daou den deuz ar c'hontre, en em garrje fidel.</i>	A deux personnes de la contrée, qui s'aimaient fidèlement.

*Evit kaout ur soñj eus ment Koskoriad en Heol e-keñver hini ar c'halaksienn, empennomp e vije hor galaksienn a-vent gant Frañs, da lavaret eo he dije 1000 km treuzkiz. Neuze e vije Koskoriad en Heol a-vent gant ur pezh ur santim euro. Gant ar binvioù modernañ zo ganimp evit beajiñ en egor, e vije ezhomm eus 15 vloaz d'un astraer da vont eus an Douar (kreiz hor pezh 1 santim euro) betek Ploudon (lezenn ar pezh). Evit tizhout ar steredenn dostañ d'an Heol (Alpha Centauri) war-hed 43 metr, ez istimer e vije ezhomm eus ur veaj 100000 bloaz., hag evit treuriñ ar c'halaksienn e vije ezhomm eus un hebeud miliardoù a vloavezhioù.*

« Pour nous faire une idée de la taille du système solaire par rapport à celle de la galaxie, imaginons que notre galaxie soit de la taille de la France, c'est-à-dire qu'elle aurait 1000 km de diamètre. Alors notre Système Solaire serait de la taille d'une pièce d'un euro. Avec les moyens les plus modernes dont nous disposons pour voyager dans l'espace, il faudrait plus de 15 ans pour qu'un astronaute se rende de la Terre (le centre de notre pièce) à Pluton (le bord de la pièce). Pour atteindre l'étoile la plus proche du Soleil (Alpha Centauri) distante de 43 mètres, on estime qu'il faudrait un voyage de 100000 ans, et pour traverser la galaxie il faudrait plusieurs milliards d'années. »

Le conditionnel 1 est utilisé par un locuteur qui envisage une hypothèse sans présumer de l'accord allocutif quant à la non-réalité du fait ou l'infaisabilité du projet ; le conditionnel 1 marque un candidat subjectif à l'irréalité, une incertitude admissible. Il contraste avec le subjonctif 2 pour un lauréat objectif de l'accord interlocutif sur la virtualité :

*Ma ouijen skoazellañ e rafen n'eus forzh petra*  
 'Si je pouvais épauler je ferais n'est force quoi'  
 « Si je pouvais aider je ferais l'impossible. »

Si j'étais en mesure d'aider (ce qui est exclu), je ferais l'impossible (et là je demande à ce qu'on croie en ma bonne foi : non pas que l'on confirme mon incapacité, mais qu'on laisse ouverte la possibilité que j'agisse dans le sens de la réalisation). La formulation *e rajen n'eus forzh netra* (conditionnel 2) irait trop loin dans la virtualisation du projet. On retrouve le contraste figure / fond : le conditionnel 1 met en exergue une virtualisation négociable qui appelle un avis complémentaire ; le conditionnel 2 stabilise une virtualisation présentée comme consensuelle.

Cette alternance prend un relief particulier avec un adjectif exprimant un jugement de valeur appliqué à une éventualité : *mat e vefe / vije* « ce serait bien ». Avec le conditionnel 1, le locuteur émet une suggestion personnelle originale qu'il soumet à la communauté comme on lance une bouteille à la mer (590 occurrences par requête google) :

*Mat e vefe brezhonekaat ar forom-mañ evel just*  
 'bien que serait bretonniser le forum-ci comme juste'  
 « Evidemment ce serait bien parler breton sur ce forum. »

*Mat e vefe sevel listenn ar skridoù tomm a c'heller kaout e Brezhoneg...*  
 'bien que serait dresser liste les écrits chauds que peut-on avoir en breton'  
 « Ce serait bien de dresser une liste des textes chauds que l'on peut trouver en breton... »

*Mat e vefe en em welout war an dachenn-se deiz pe zeiz...*

‘bien que serait lui se voir sur le lieu-ci jour ou jour’

« Ce serait bien de se voir là un jour ou l’autre. »

Une opinion (présentée comme) partagée, donc autorisée, se formule au conditionnel 2 (246 occurrences), lequel concerne l’accord autour du jugement, aussi l’irréalité du procès lui-même (infinitif) n’est pas directement concernée :

*Met mat e vije sikour muioc'h ar re o deus prenet tourioù-avel.*

‘mais bien que serait secourir plus les gens leur est acheté tours-vent’

Mais ce serait bien d’aider davantage ceux qui ont acheté des éoliennes. »

*Mat e vije da gaout muioc'h a dud evel dout evit sikour ar Brezhoneg hag ar vro da vont war raok.*

‘bien que serait à avoir plus de gens comme-toi pour secourir le breton et le pays à aller sur avant’

« Mais ce serait bien d’avoir plus de gens comme toi pour aider le breton et le pays à aller de l’avant. »

Si l’opinion « ce serait bien » est explicitement restreinte au locuteur par *din* « pour moi », on ne trouve, de manière prévisible, que le conditionnel 1 *mat e vefe din* :

*Mat e vefe din mont betek Enez Eusa*

‘bien que serait à-moi aller jusqu’à Île Ouessant’

« ça m’irait bien de pousser jusqu’à l’île d’Ouessant »

Le conditionnel 2 ?\**mat e vije din* semble inattesté, alors que le critère du « pessimisme radical » le rendrait sémantiquement pertinent. Force est de constater que le pouvoir explicatif d’une approche interlocutive l’emporte. Pour les phrases conditionnelles, on distinguera donc : *Ma ne oas ket bet aze ez aen kuit* « Si tu n’avais pas été là je partais » (ton absence n’est plus à l’ordre du jour puisque je constate ta présence, et donc mon départ non plus ; mais l’éventualité était sérieusement envisagée, et menait à une sanction immédiate) ; *Ma ne vefes ket bet aze ez aen kuit* « Si (d’aventure) tu n’avais pas été là je partais » (la protase avance subjectivement une hypothèse, et l’apodose un effet automatique) ; *Ma ne vijes ket bet aze ez aen kuit* « Si (par extraordinaire) tu n’avais pas été là je partais (automatiquement) » (hypothèse consensuelle et menace rétroactive) ; *Ma ne vijes ket bet aze ez ajen kuit* « Si (par extraordinaire) tu n’avais pas été là je partais » (tout l’enchaînement tombe sous le consensus autour de la virtualité, ce qui le présente comme non crédible). L’harmonie modale et interlocutive qui lie la protase et l’apodose crée un effet de concertation sincère et de sortie de conflit.

Avec les verbes déclaratifs et cognitifs, on observe des faits de concordance des temps liant les conditionnels de la subordonnée aux temps de la principale (V1 présent ⇒ V2 cond1 ; V2 passé ⇒ V2 cond2) :

*Kredet em eus en defe kanet.*

‘cru m’est que son serait chanté’

« J’ai cru qu’il aurait chanté. » (traduction de la grammaire de Chalm)

⇒ « Je croyais qu’il chanterait »

*Kredet em boa en dije kanet.*

Cru me fut / était que son serait (fût) chanté.

« J’avais cru qu’il aurait chanté. » (Chalm)

⇒ « Je croyais qu’il chanterait »

Les traductions proposées par Chalm dans sa grammaire pour ces exemples tentent de mettre l’accent sur la distance temporelle de l’acte de croyance. En fait les deux énoncés équivalent à un passé de type « je croyais », et la différence est d’ordre interlocutif : avec *kredet em eus* « j’ai cru », l’auxiliaire présent fait de l’acte cognitif une saillance, un évènement centré sur le locuteur, un acte subjectif en attente de confirmation interlocutive ; ce point de vue n’engage que lui. Avec *kredet em boa* l’acte cognitif est relégué au fond, ce qui neutralise l’altérité interlocutive : en renonçant à sa croyance, le locuteur s’est rangé à l’avis général. La chronologie en cause est celle de la coordination interlocutive des jugements modaux, pas celle des évènements matériels.

On pose donc que le conditionnel 1 permet au locuteur la soumission d’une hypothèse saillante, en attente de co-évaluation interlocutive, alors que le conditionnel 2 relègue au statut de fond une irréalité que le locuteur assume comme covalidée, soit parce qu’elle est de facto exclue de toute possibilité de réalisation, soit parce que l’évaluation réalisée est consensuelle, notamment avec des adjectifs évaluatifs (*mat e vefe / vije* « ce serait bien »).

## Vue d’ensemble du système

Morphologiquement, on distingue trois éléments formateurs : F (subjonctif archaïque), E (imparfait)<sup>17</sup> et J (passé simple), présents toutes les personnes ou à certaines seulement selon les paradigmes, les faits d'extrapolation analogique, les assimilations etc. On peut donc analyser la composition de chaque temps par ses éléments formateurs (de zéro à deux) :

PASSE SIMPLE (J)	FUTUR (F)	COND.1 = futur + imparfait (F+E)
IMPARFAIT (E)	PRESENT (Ø)	COND.2 = passé simple + imparfait (J+E)

Les trois colonnes distinguent les trois classes d'actes cognitifs requis pour accéder à la représentation du procès : pour le mémoriel (colonne de gauche), un acte reconnaissance ; pour l'actuel (présent et futur), un acte de perception ; pour le virtuel (conditionnels), un acte d'imagination. Ce n'est pas que les temps expriment un souvenir, un constat ou une projection (en ces termes, c'est faux). Dans sa mise en œuvre, l'acte de langage enchaîne des « mots » et des « marqueurs », une séquence d'opérateurs lexicaux et grammaticaux à effet cognitif prédéterminé : des actions vocales somatisées (la parole orale), reconstruite à partir de leurs symboles graphiques visuels (la lecture) ou projetés imaginairement par un geste intentionnel de la conscience (l'endophasie, parole intérieure), dont l'effet perceptuel est de guider la formation du sens par réactivation d'événements mentaux prototypiques et catégorisés (la récupération de chaînes associatives pour la sémantique lexicale et de protocoles combinatoires pour la sémantique grammaticale) ; le ou les bénéficiaires des effets cognitifs en question sont, selon la portée de la perturbation vocale, le locuteur (endophasie : autoguidage réflexif, intrasubjectif) ou le couple interlocutif (exophasie : perturbation acoustique du milieu ambiant percevable par l'allocutaire et le locuteur lui-même). Parler consiste à soumettre à l'agora percevant un protocole d'actes cognitifs dont l'enchaînement, la reconnaissance et l'anticipation sont censés aboutir à des paysages mentaux coordonnés de nature à concilier les vécus psychologiques et concerner les savoirs, émotions, valeurs et projets d'actions. Au sein de ces protocoles, les verbes catégorisent une notion (paquet de mémoire associative) sous la forme d'un événement dynamique, une mutation d'un état antérieur à un état postérieur<sup>18</sup>. Cette mutation est elle-même catégorisée par les « époques » temporelles : elle est *assimilée* à un acte préceptuel (mémoriel), perceptuel ou conceptuel, et donc fait inventer une représentation qui sera labélisée et vécue comme souvenir, percept ou concept tout à fait indépendamment de ce qu'il en est en réalité ; dire « il faut beau » donne à constituer un simili-percept supplétif relativement à celui que pourrait induire la perception de la situation matérielle correspondante, les deux étant de natures différentes<sup>19</sup> ; « il faisait beau », un simili-précept (un pseudo-souvenir).

Les deux lignes du tableau distinguent les niveaux d'intersubjectivité qui par définition constituent l'acte de langage. Par la parole, le locuteur se fait exécuter un enchaînement d'actes que, dans le même temps, il soumet à la percevabilité d'autrui ; acte somatique intrusif qui risque d'être perçu comme un couple stimulus / réponse, un contrôle du vécu psychologique d'origine externe, et de susciter des réactions d'auto-défense protectrice, des refus de sémiotiser la phonation dans le sens imposé par le parleur. Bien sûr, la parole n'est jamais un stimulus : tout énoncé est « reçu » par un environnement psychologique individuel, subjectif et particulier, et la semiosis dépend – assez aléatoirement – de tous les facteurs conscients et inconscients qui président à l'interprétation et se construisent dans l'histoire à long terme autant que dans la situation immédiate. Mais il n'en reste pas moins qu'une unité lexicale comme *idiot* est une clé d'amorçage interprétatif qui, au niveau de l'amorçage, agit comme un stimulus, et en entendant ou lisant le mot, on ne peut pas éviter d'activer la mémoire associative cumulée au fil des occurrences antérieures du terme : on ne peut pas refuser de le reconnaître comme mot et l'interpréter.

La condition nécessaire à coordination intersubjective des parcours mentaux par guidage vocal, c'est la garantie que soit préservée la liberté de qui perçoit sans lui-même parler, sans contrôler le choix des clés vocales. La théorie des relations interlocutives, sans aborder cette dimension psychologique, apporte la solution à ce problème : les alternances de type imparfait / passé simple, présent / futur, conditionnels 1/2, ou de type indéfini / défini dans d'autres domaines comme les déterminants, inscrivent dans les systèmes de langue une obligation rituelle pour tout

<sup>17</sup> Avec une inversion pour *bezañ* « être » : *oa* (imparfait), *voe* (passé simple en -e), qui se retrouve avec *kaout* « avoir » > *en doa* (imparfait), *en devoe* (passé simple en -e). Aux formes fréquentatives, par contre, on retrouve bien -e à l'imparfait : *bezañ* > *veze*, *kaout* > *deveze*.

<sup>18</sup> La mutation en question peut concerner un événement extérieur objectif comme « il neige » tout autant qu'un événement subjectif interne comme « la neige est blanche », ce dernier énoncé signifiant soit l'acquisition d'un savoir concernant la neige pour qui n'en aurait jamais vu, soit celle des mots par lesquels ce savoir individuel se coordonne en connaissance intersubjective.

<sup>19</sup> La parole individuelle réassemble les mots d'autrui (conception bakhtinienne du langage) pratiqués par de multiples occurrences personnelles, ce qui fait du langage la synthèse des expériences du soi et du groupe, expériences avant tout verbales. La perception individuelle reconstruit les rapports que l'on a entretenus avec des classes d'objets connus (le ciel bleu que je vois est cet espace auquel je n'ai jamais pu accéder mais qui me pleut régulièrement dessus, etc.). A la différence de la perception, l'interprétation verbale a la généralité de l'intersubjectivité des rapports qui ont conditionné l'épaisseur de la sémantique lexicale et des genres discursifs, y compris les connotations, métaphores, registres, codes, clichés etc.

locuteur en instance de parole, celle d'opter pour une configuration de la réception par l'allocutaire des choix sémantiques qu'il opère : si « je » déclenche la formation d'un événement (verbe) catégorisé comme simili-précept (pseudo-souvenir), « je » dois inévitablement préciser, pour moi-même comme pour « toi », si l'acte mental correspondant est admissible en l'état pour « toi » (imparfait) ou non (passé simple). Même chose pour un simili-percept : au présent si « je » présume de sa recevabilité, au futur dans le cas contraire ; et pour un simili-concept : conditionnel 2 pour une présomption positive, sinon, conditionnel 1. Pour les trois classes d'actes cognitifs correspondant aux traditionnelles « époques » temporelles, les temps verbaux imposent deux niveaux d'anticipation du rapport soi/autrui en termes d'accord préalable ou de désaccord potentiel : les systèmes intègrent une « théorie automatique de l'esprit », à ne pas psychologiser – il ne s'agit pas d'une médiation consciente intentionnelle ni d'une computation – mais à mécaniser ; sa présence formelle impérieuse dans le modèle de comportements verbaux fourni par les adultes aux enfants en développement leur impose un développement culturel, langagier et interactionnel par le prisme de ces sélections obligatoires : plutôt qu'une théorie, un *protocole des esprits*, de nature psychomécanique et procédurale. Pour la dimension gestaltique, on a montré comment une présomption de désaccord se traduit par une mise en exergue saillante de l'acte cognitif dont la réception est laissée en suspens et constitue un problème non stabilisé, alors que la présomption d'accord relègue l'acte cognitif au statut de fond stabilisé dont la réception est supposée non problématique et acquise. Un tableau résume le système breton :

		Classification des actes cognitifs d'interprétation		
		« mémoriel », simili-précept : constitution d'un pseudo-souvenir ou pseudo-vécu révolu	« actuel », simili-percept : constitution d'un pseudo-vécu en accomplissement, étroit ou large	« virtuel », simili-concept : constitution d'une projection imaginaire
<b>Distribution intersubjective et assignation gestaltique des actes cognitifs d'interprétation</b>	<b>Dissensus</b> (anticipation de désaccord possible) Figure (covalidation en attente allocutive)	<b>PASSE SIMPLE</b>  précept subjectif  SAVOIR RELATIF	<b>FUTUR</b>  <i>percept subjectif</i>  CERTITUDE RELATIVE	<b>CONDITIONNEL 1</b>  <i>concept subjectif</i>  HYPOTHESE RELATIVE
	<b>Consensus</b> (présomption d'agrément de principe) Fond (covalidation stabilisée)	<b>IMPARFAIT</b>  <i>précept convenu</i>  CONNAISSANCE ABSOLUE	<b>PRESENT</b>  <i>percept convenu</i>  CERTITUDE ABSOLUE	<b>CONDITIONNEL 2</b>  <i>concept convenu</i>  HYPOTHESE ABSOLUE

## Conclusion

On a donc proposé pour le verbe breton un système qui rende compte des valeurs temporelles, aspectuelles, modales, discursives, présuppositionnelles, psychologiques et intersubjectives des temps verbaux du breton de manière intégrée. On ne peut pas réduire la systématique à l'expression d'une chronologie univoque, fût-elle référentielle, cognitive ou intersubjective, ni à une forme schématique trop abstraite qui préformaterait les avatars contextuels. La parole est un système d'actions motrices dont la perception, intersubjectivement distribuée, coordonne l'exécution de procédures apprises de genèse du sens : une fois posée cette évidence il faut s'y tenir, la gérer dans sa complexité, et proposer une approche des classes de mots et morphèmes, des temps, de la syntaxe qui collecte les contributions locales à la dynamique d'ensemble de l'appareil ; d'où la nécessité d'une théorie de l'expérience, du contrôle, de l'anticipation et de la perception multimodale qui oriente les cheminements cognitifs.

La position défendue est que pour le verbe breton, les « époques » passé, présent et futur correspondent à une classification des actes cognitifs qui médiatisent la formation du procès, et que les niveaux qui binarisent ces « époques » correspondent à un protocole sédimenté et contraignant de bonnes pratiques intersubjectives, des configurations procédurales d'une théorie de l'esprit selon laquelle l'acte cognitif choisi doit être présumé admissible en l'état ou non par l'allocutaire, et affiché tel, avec ségrégation par les temps verbaux des procès répartis entre les rôles de figures et de fonds à proportion de la présomption de covalidation intersubjective. Ces alternances dialogales se complètent des alternances dialogiques signifiées par les formes fréquentatives polyphoniques. Le breton fait ainsi montre d'une grande sensibilité gestaltique, tant en morphologie (alternances temporelles) qu'en syntaxe (focalisations et périphrases verbales) : le clivage figure / fond est projeté et sur l'intersubjectivité dialogale, et sur l'exosubjectivité dialogique.

Dans le cas de l'endophasie, ce « dialogisme » est intériorisé réflexivement par le locuteur-penseur (Bakhtine 1929), qui socialise le sens (Ogien 2007) dans les termes dialogaux du rapport à l'autre et dialogiques de la dette envers le grand autre : l'acte de pensée verbale silencieuse a pour unique ressource le modèle fourni par la communication, ce qui revient à organiser par la parole la psyche individuelle et subjective dans les termes de l'agora

sociale, avec l'effet épiphylogénétique : la mémoire de la pratique de l'instrument (organon) a sur le développement et la formation de l'individu et de l'espèce un effet épiphylogénétique (Stiegler 1994), à savoir l'organisation dialogique de la pensée du soi par le vecteur dialogal interactionnel qui la vectorise, comme le dialogisme verbal se superposait à la polyphonie psychologique.

## Références

- AR MERSER, Andro (1990), *Précis de grammaire bretonne*, Emgleo Breiz, Ar Skol Vrezonég, Brest.
- BAKHTINE, Mikhaïl ([1929] 1977), *Marxisme et philosophie du langage*, Minuit, 1977.
- BENVENISTE, Emile (1966), «Être et avoir dans leurs fonctions syntaxiques», *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard, p.187-207.
- LE BESCO, Patrick (1997), *Parlons breton, langue et culture*, L'Harmattan, Paris.
- LE BESCO, Patrick (2005), *Le breton de Belle-Île en Mer*, Brud Nevez.
- BOTTINEAU, Didier (2008), « The submorphemic conjecture in English: Towards a distributed model of the cognitive dynamics of submorphemes », *Lexis 2*, Toulouse, <http://screcherche.univ-lyon3.fr/lexis/spip.php?article90>, 17-40.
- BOTTINEAU, Didier (2009), « La morphosyntaxe allocutive du sens grammatical », *Revue de Sémantique et Pragmatique 19/20*, 71-98.
- CARRER, Philippe et alii (1986), *Permanence de la langue bretonne, de la linguistique à la psychanalyse*, Institut Culturel de Bretagne / Skol Uhel ar Vro, Rennes.
- CHALM, Eugène (2008), *La grammaire bretonne pour tous*, An Alarc'h Embannadurioù / Editions Le Cygne, Lannion.
- CHAUVEAU, Jean-Paul (1985): Du Breton au Gallo: calques et emprunts semantiques", in: *Actes du XVII<sup>ème</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes* (Aix-en-Provence 1983), Vol. 7, S. 174-86.
- CORRE, Eric (2005), 'L'auxiliarité en anglais et en breton : Le cas de do et ober', *Cercles, Occasional Papers Series 2*, 27-52.
- COURSIL, J. (2000), *La fonction muette du langage*, Ibis Rouge Éditions, presses Universitaires Créoles, Guadeloupe.
- DESBORDES, Yann (1999), *Petite grammaire du breton moderne, 4<sup>e</sup> éd.*, Mouladurioù hor yezh, Lesneven.
- DENEZ, Pêr (1986), « Contraintes formelles de la structuration de la phrase bretonne », in CARRER, Philippe et alii (1986), *Permanence de la langue bretonne, de la linguistique à la psychanalyse*, Institut Culturel de Bretagne / Skol Uhel ar Vro, Rennes, 19-44.
- DOUAY, Catherine (2000), *Eléments pour une théorie de l'interlocution, Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Presses Universitaires de Rennes.
- DREANO, Patrice [Patrik Deriano], 2005, *Grammaire du gallo*, Label LN, Ploudalmézeau.
- LE DÛ, Jean (1990), 'The semantics of the simple tenses of the verb at Plougrescant', Ann T.E. Matonis & Daniel F. Melia (eds), *Celtic Language, Celtic Culture*, Ford and Baile, Van Nuys, California.
- LE DÛ, Jean (2003), *Du café vous aurez ?*, Armeline.
- DUCROT, Oswald (1984), *Le Dire et le dit*, Minuit.
- FAVEREAU, Francis (1997), *Grammaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix.
- LE GLEAU, René (1973), *Syntaxe du breton moderne (1710 – 1972)*, Editions La Baule.
- LE GLEAU, René (1999), *Etudes syntaxiques bretonnes; 4 vol.*, René Le Gléau (ed.), Brest.
- GUILLAUME, Guillaume (1971-1999), *Leçons de linguistique, 16 vol.*, Les Presses de l'Université Laval, Québec; Presses Universitaires de Lille.
- HEMON, Roparz ([1940] 1975), *Grammaire bretonne*, 8<sup>e</sup> éd., Al Liamm, Brest.
- HEWITT, S (1988), « Un cadre descriptif pour le sujet du verbe breton », *La Bretagne Linguistique*, 4, Brest, 203-211.
- HUMPHREYS, Humphrey Lloyd (1995), *Phonologie et morphosyntaxe du parler breton de Bothoa en Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes d'Armor)*, Ar Skol Vrezonég – Emgleo Breiz, Brest.
- JOUITTEAU, Mélanie & REZAC, Milan, à paraître. 'De mihi est à "avoir" à travers les dialectes du breton', *La Bretagne Linguistique*.
- LANGACKER R.W. (1987), *Foundations of cognitive grammar*, Stanford University Press.
- (1999, 2000), *Etudes syntaxiques bretonnes* (4 vol.), Institut Culturel de Bretagne / Skol Uhel ar Vro, Rennes.
- LECLERC, Abbé (1911), *Grammaire bretonne du dialecte de Tréguier*, Editions Prud'homme, Saint-Brieuc.
- MORIN, Gilles (1984): Expression galloise et appartenance bretonne", in: *Dastum* 8, S. 85.
- OGIEN, Albert (2007), *Les formes sociales de la pensée, La sociologie après Wittgenstein*, Colin.
- PENCALET, Jean (1987): *Du côté de chez Soaz*, Douarnenez: publication à compte d'auteur.
- PLOURIN, Jean-Yves (1998), 'Allomorphes du verbe être au présent de l'indicatif en breton : conflits de topicalisation', *La Bretagne Linguistique*.
- POTTIER, Bernard (1992), *Sémantique générale*, PUF/



- RADATZ, Hans-Ingo (1997), « Französisch, Bretonisch und... Gallo – Ist die Bretagne dreisprachig ? », Kattenbusch, Dieter (dir), *Kulturkontakt und Sprachkonflikt in der Romania*, Braumüller, Wien, 163-169.
- ROBERT, Stéphane (éd.). (2003), *Perspectives synchroniques sur la grammaticalisation*, Peeters, Louvain-Paris.
- STIEGLER, Bernard (1994), *La Technique et le temps 1 : La faute d'Epiméthée*, Galilée.
- TALLERMAN, Maggie (1998), « Word order in Celtic », in Siewierska, Anna (ed.), *Constituent Order in the Languages of Europe*, Mouton De Gruyter, Berlin / New York, 21-45.
- (1998), « Celtic word order : some theoretical issues », in Siewierska, Anna (ed.), *Constituent Order in the Languages of Europe*, Mouton De Gruyter, Berlin / New York, 599-647.
- TALMY, Leonard (2000), *Toward a Cognitive Semantics, volumes I and II*, MIT Press.
- TODOROV, Tzvetan (1981), *Mikhail Bakhtine, le principe dialogique*, Seuil.
- TOZZI, Michel (1984): *Apprendre et vivre sa langue*, Paris: Syros.
- TREPOS, Pierre (2001), *Grammaire bretonne*, Brud Nevez – Emgleo Breiz, Brest.
- URIEN, Jean-Yves (1988-1989), « Le syntagme existentiel en breton (X + ZO / N'EUS KET + X), définition syntaxique et sémantique », *Klask 1*, Presses Universitaires de Rennes, 179-195.
- (1989a), *La trame d'une langue : le breton*, Mouladurioù hor yezh, Lesneven.
- (1989b), « Le verbe *bezañ* et la relation médiate », *Klask 1*, Presses Universitaires de Rennes, 101-128.
- (1999), « Statut morphologique de la particule verbale », *Bretagne et Peuples d'Europe, Mélanges en l'honneur de Per Denez*, Hor Yezh / Klask / Presses Universitaires de Rennes, 645-675.
- VIOLETTE, Patricia (1986), 'Je voudrais avoir la paix avec moi"', in: Carrer, Philippe / Daumer, Yann / Denez, Per et al.: *Permanence de la langue bretonne: de la linguistique à la psychanalyse*, Rennes: Skol Uhel ar Vro, S. 65-78.
- WALTER, Henriette (1987): Le gallo hier et aujourd'hui", in: *La Bretagne Linguistique* 3, S. 9-35.
- WEINRICH, Harald ( 1973), *Le temps*, Seuil, Paris.